

Avis n°19-3193

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/19-3193/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **13**

Annonce No **19-3193**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CPRP SNCF.

Correspondant : M. Matthieu PONS, Responsable Achats, 17 avenue Général Leclerc 13347 Marseille Cedex 20, tél. : 04-95-04-63-58, courriel : matthieu.pons@cprpsncf.fr.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Organisme de sécurité sociale.

Objet du marché : le présent marché concerne la collecte, le recyclage et la valorisation du papier et du carton de la CPRPSNCF.

Catégorie de services : 27.

CPV - Objet principal : 90511400.

Lieu d'exécution : dans les locaux de la CPRPSNcf. à Marseille, 13347 Marseille.

Code NUTS : -FRL04.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : 12 mois.

Caractéristiques principales :

la date prévisionnelle de démarrage de la prestation est fixée au 1^{er} avril 2019.

Le présent marché est conclu pour une durée ferme de 1 an. Il est reconductible tacitement 3 fois pour une durée de 1 an. La reconduction arrivera au terme de la période ferme.

si la CPRPSNcf. ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie sa décision au titulaire par tout moyen donnant date certaine au plus tard 3 mois avant la fin de la période ferme.

En application de l'article 16 du décret du 25 mars 2016, le titulaire ne peut refuser la reconduction dudit marché

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

en application des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016, le présent marché est passé sous la forme d'un accord cadre exécuté à bons de commande, sans montant minimum et avec le montant maximum déterminé comme suit :

- pour la durée totale de l'accord cadre, périodes de reconduction comprises : 143 999euro(s) HT;.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1.e.r avril 2019.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement sur les ressources propres de la Cprpsncf.

Délai de paiement de 30 jours.

Avance conformément à l'article 110 du décret du 25 mars 2016.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : un groupement peut être conjoint, solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

La forme du groupement est libre au stade du dépôt de la candidature.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : en application de l'article 55-iv du décret du 25 mars 2016, les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés, dans le délai imparti, seront éliminés.

conformément aux dispositions de l'article 55-i, avant l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié, identique pour tous.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et s. Du décret du 25 mars 2016 et à l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. La liste des documents est fixée dans le présent règlement de la consultation ;

- les candidatures ne présentant pas la capacité technique, professionnelle et financière minimum.

Situation juridique - références requises : une lettre de candidature (imprimé Dc1 dans sa dernière version ou équivalent), mentionnant la composition du

groupement le cas échéant et comportant la déclaration sur l'honneur prévue par l'article 48 du décret du 25 mars

2016 ;

- la déclaration du candidat (imprimé Dc2 dans sa dernière version ou équivalent) comportant les

renseignements

concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles) ;

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une condamnation pénale constitutive d'une interdiction de soumissionner en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015;

Capacité économique et financière - références requises : la capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles);

- les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, leurs titres d'études et qualification pour chacune des trois dernières années ;

- la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature ;
- la présentation d'une liste détaillée des principales références sur les cinq dernières années pour des prestations similaires ou comparables, mentionnant les coordonnées du client, les dates, la nature des travaux concernés et les prestations réalisées.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Le marché est réservé à des ateliers protégés.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- prix des prestations (50 points);
- valeur technique (50 points).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 7 février 2019, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2018.MA.3.042.

Renseignements complémentaires : une visite du site d'exécution des travaux est obligatoire pour présenter une offre.

À cet effet, les candidats participeront à l'une des deux visites organisées :

- soit le 15/01/2019 à 09h30 ;
- soit le 21/01/2019 à 09h30.

à l'issue de la visite, un certificat de visite daté et signé leur sera remis qui devra impérativement être joint à leur offre.

pour toute question liée à la visite, les candidats peuvent contacter :

Gabrielle MARATRAT (service achats) : gabrielle.maratrat@cprpsncf.fr au 04.95.04.61.91

les visites auront lieu au maximum 7 jours avant la date limite de remise des offres.

pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 25/01/2019 à 16 heures leur demande écrite éventuelle via la

plateforme de dématérialisation (<https://www.achatpublic.com>)

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse aux questions arrivées hors délai.

une réponse commune sera mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation (

<https://www.achatpublic.com>), s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre, et ce au plus tard, pour les dernières réponses, le

31/01/2019.

la cprp sncf. se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront

envoyées au plus tard le 31/01/2019. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

il est rappelé aux candidats que pour être destinataires des réponses ou de modifications du DCE ils doivent impérativement s'être identifié avec une adresse courriel valide lors du retrait du Dce.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 janvier 2019.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

*Correspondant : M. Matthieu PONS, cprpsncf. 17 avenue du Général Leclerc, 13347 Marseille, ,
courriel : matthieu.pons@cprpsncf.fr, adresse internet :*

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_Fiuc2D48N1 .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance 6 rue Joseph Autran 13006 Marseille.

*Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Le Greffe du tribunal de Grande instance 6 rue Joseph Autran 13006 Marseille.*